

Objet | Manifestation « BILAN MI MANDAT – RENCONTRES HABITANTS »
DU LUNDI 04 SEPTEMBRE 2023 AU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

Monsieur Jean-François Egron, Maire de CENON,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L.2212-2 alinéa 1 et L.2212-5 relatifs aux pouvoirs de Police Municipale ;

Vu, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment les articles L131-1 et R131-1, R211-22 et suivants, L511-1 et suivants ;

Vu, le Code Pénal, notamment l'article R610-5 ;

Vu, le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L. 2125-1 ;

Vu, la loi n°2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure contre le terrorisme ;

Vu, l'Ordonnance n°2000-930 du 22 septembre 2000 relative à la partie législative du Code de la Route ;

Vu, l'arrêté de Police réglementaire en date du 11 février 2005, concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans la ville de Cenon ;

Vu, la demande formulée en date du 21 juillet 2023 par le Pôle Proximité Démocratie Locale et Citoyenne ;

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services Municipaux ;

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire de prendre toute mesure afin de préserver la sécurité et la tranquillité du public ;

La Division des Hauts de Garonne, circonscription de la sécurité publique consultée :

ARRETE

Article 1^{er}

Est autorisée la manifestation « **BILAN MI MANDAT – RENCONTRES HABITANTS** » :

- Le lundi 04 septembre 2023 de 08h30 à 09h45 – Place Voltaire
- Le jeudi 07 septembre 2023 de 17h00 à 19h00 – Ecole Gambetta, 2 rue de l'Egalité
- Le samedi 09 septembre 2023 de 16h00 à 18h00 – Parc Palmer
- Le vendredi 15 septembre 2023 de 17h00 à 19h00 - Place des 7 Cèdres
- Le mercredi 20 septembre 2023 de 10h00 à 12h00 - Place François Mitterrand
- Le lundi 18 septembre 2023 de 17h00 à 19h00 - Place Garmendia
- Le mercredi 20 septembre 2023 de 17h00 à 19h00 - La Marègue
- Le jeudi 21 septembre 2023 de 17h00 à 19h00 - Ecole Camille Maumey, 1 rue Arago
- Le mercredi 27 septembre 2023 de 15h00 à 17h00 : Ludo Médiathèque, 2 avenue du Président Vincent Auriol

Article 2

Pour les besoins de la manifestation et durant la période décrite à l'article 1^{er}, des espaces publics pourront être réservés afin d'assurer des conditions de sécurité inhérentes à son bon déroulement, notamment 3 places de stationnement devant l'entrée arrière de l'école Gambetta, 1 rue de l'Egalité le jeudi 07 septembre 2023 de 16h00 à 19h00.

Article 3

L'organisateur devra prendre toutes mesures utiles d'information au public et de mesures de sécurité à l'égard des participants.

Article 4

Afin de réunir de bonnes conditions de sécurité quant à l'accueil du public, il pourra être mis en place une signalisation adaptée et orientée à l'accueil et aux déplacements du public à l'intérieur de l'enceinte de l'espace réglementé.

Article 5

En cas d'urgence ou d'événements exceptionnels les services de Police pourront prendre des mesures conservatoires et temporaires afin de garantir la sécurité, la tranquillité du public et de la population.

Article 6

Afin de respecter les prescriptions en matière de lutte contre le terrorisme, l'organisateur devra être vigilant durant toute la durée de la manifestation sur tout comportement suspect ou dépôt non identifié pouvant être susceptible de représenter un danger. Celui-ci devra signaler tout fait ou situation suspecte aux services de Police.

Article 7

Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et les contrevenants poursuivis conformément à la loi.

Article 8

Une ampliation du présent arrêté sera adressée au Pôle Proximité Démocratie Locale et Citoyenne.

Article 9

Madame la Directrice Générale des Services Municipaux, M. le Commissaire de police de la division des Hauts de Garonne, M. le Responsable de service de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la Loi.

Fait à Cenon, le 04 septembre 2023.

Rendu exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du CGCT.

Date d'affichage Le : 04 septembre 2023

Jean-François EGRON

Maire de Cenon